



CONDITIONS GENERALES

Publié le 4 août 2025

1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1.1 Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues avec la RCAA d'Aywaille. Selon le type de produit ou service, des conditions particulières s'appliquent.

1.2 Accès – Horaires d'ouverture

Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement. Ils varient selon les périodes de l'année. Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées, l'usager devra consulter le site <https://www.agisca.be/> ou se présenter à l'accueil de l'établissement. Aucune vente ne pourra s'opérer par une autre personne que les agents régisseurs de la RCAA. Les usagers devront respecter le règlement intérieur en vigueur au sein de l'établissement sous peine de se voir refuser l'accès à l'équipement. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions.

L'exclusion de l'établissement pour non-respect d'un règlement intérieur, l'inaccessibilité ou la fermeture partielle ou totale de l'établissement ne donnent pas droit à remboursement.

1.3 Prix et paiement

Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises. Ils sont affichés à l'entrée de l'établissement. Les tarifs sont fixés par le Conseil d'Administration de la RCAA et révisables annuellement. Les modes de règlement suivants sont acceptés : carte bancaire, espèces et virement bancaire. Tous les règlements devront être effectués en euros.

1.4 Recommandations santé - hygiène - sécurité

La RCAA d'Aywaille attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médical susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique. Il est recommandé d'être en possession d'un certificat médical et d'une attestation d'assurance en responsabilité civile. L'établissement se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité et les conditions d'hygiène de ses usagers.



1.5 Assurances

La RCA d'Aywaille est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de la non-observation des consignes de sécurité telles que stipulées dans le règlement intérieur de l'établissement ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel. Les vestiaires ne font pas l'objet de surveillance particulière. L'usager ne peut y laisser ses affaires personnelles et doit utiliser les casiers prévus à cet effet.

1.6 Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : info@rca-aywaille.be.

1.7 Loi informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de votre dossier. Les données sont à destination du personnel de la RCAA. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction de la RCAA. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

2.1. INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

Art. 1 : Activité

- La RCA d'Aywaille propose à ses clients la dispense d'activités sportives, la fourniture du matériel et des accessoires adaptés pour la bonne pratique de celles-ci.

Art. 2 : Responsabilité et assurance

- Les abonnés sont couverts (Accidents Corporels) par la police n° 45.051.048 souscrite auprès d'ETHIAS. Pour plus de détails, veuillez vous adresser au secrétariat. Le paiement des activités implique automatiquement l'adhésion à cette police. Cependant, la responsabilité peut être partagée, en ce sens que le Client peut également être responsable, par son fait, des dommages causés à lui-même ou à autrui s'il ne respecte pas les recommandations du personnel du centre ou les indications et les règles du sport concerné.

Art. 3 : Absences, annulations et remboursements

Avis concernant uniquement les personnes en possession d'un abonnement !

- Seules les absences de plus de 3 semaines, justifiées par un certificat médical, pourront faire l'objet d'une demande écrite de remboursement.
- La demande de remboursement accompagnée d'un certificat médical devra nous être remise (au secrétariat ou par e-mail à communication@rca-aywaille.be) dans les 8 jours suivant la date de début de l'incapacité. À défaut, la demande ne sera pas prise en considération.
- Veuillez joindre à votre demande un numéro de compte bancaire sur lequel nous pourrons effectuer l'éventuel remboursement.

Art. 4 : Contacts et règlement d'ordre intérieur

- <https://www.agisca.be/> // Tél. : 04 384 52 34 // Mail : communication@rca-aywaille.be
- Les participants s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur de l'espace sportif utilisé et respecteront les conditions d'utilisation des différents accessoires et matériels mis à leur disposition.

Art. 5 : Divers

- Le nombre de participants est fixé selon les besoins de l'activité. Si le quota nécessaire au bon fonctionnement du cours n'est pas atteint, la RCAA se réserve le droit d'annuler celui-ci et de procéder au remboursement de la cotisation dans les plus brefs délais.
- Paiement obligatoire dès l'inscription.
- Si l'activité désirée est complète, il est possible de s'inscrire sur une liste d'attente. Cette liste permet d'être automatiquement averti par e-mail lorsqu'une place se libère pour cette activité. Toutes les personnes inscrites sur la liste d'attente reçoivent cette information simultanément. Il n'y a pas de priorité entre les personnes inscrites sur la liste d'attente. C'est le principe du premier arrivé, premier inscrit.
- Sauf annulation de cours par la RCA d'Aywaille en cas de force majeure, toute personne inscrite est redevable de la totalité du prix pour le cycle choisi.
- Les cours de la RCA d'Aywaille sont suspendus pendant les congés scolaires ainsi que les jours fériés !
- La RCA d'Aywaille met à la disposition de ses clients un parking non surveillé.
- Attestations mutuelle / fréquentation / fiscale : téléchargeables sur <https://rca-aywaille.bigm captain.com/login> ou sur demande au 04/384.52.34 du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 13h à 16h ou par mail à communication@rca-aywaille.be.

2.2. INSCRIPTIONS AUX STAGES

Art. 1 : Stages et garderies

- La RCA d'Aywaille propose à ses clients la dispense de stages avec garderies pour les enfants durant les vacances scolaires. Ces stages sont encadrés par des moniteurs diplômés en éducation physique et tout le matériel et les accessoires nécessaires à la bonne pratique des activités proposées sont prévus durant la semaine. Ils se déroulent au Hall omnisports du Centre sportif d'Aywaille, situé à l'Esplanade du Fair-Play 1 - 4920 Aywaille. Les stages sont accessibles à tous les enfants à partir de 3 ans, à condition que le stagiaire ait l'âge requis le premier jour du stage. Il est également nécessaire que l'enfant soit propre ; ceux ayant besoin d'un lange ne seront donc pas acceptés.
- Les activités débutent et se terminent au hall omnisports, du lundi au vendredi, de 9h30 à 16h30. Il est primordial de respecter scrupuleusement ces horaires. En cas de doute, nous vous invitons à cocher l'option garderie lors de l'inscription. Celles-ci sont gratuites sur inscription de 8h00 à 9h30 et de 16h30 à 17h30.
- Un mail de confirmation d'inscription est automatiquement envoyé après le paiement d'un stage, étape qui confirme officiellement l'inscription de l'enfant. Ce mail reprend les informations principales de votre inscription mais il vous apporte également plusieurs informations utiles comme le matériel à emporter chaque jour.

- Le pique-nique pour le midi ; Collations et boissons en suffisance pour le matin et l'après-midi (fruits coupés) ; Tenue adéquate ; Une paire de chaussures pour les activités en extérieur + une paire réservée aux activités dans le hall omnisports ; Vêtements de pluie, casquette, crème solaire sont à prévoir selon la météo ; Nécessaire pour la sieste des petits de 3 à 4 ans (couverture, doudou...), etc.
- Les téléphones/GSM sont tolérés dans le sac pour des raisons de sécurité. Par contre, leur utilisation pendant les périodes de stages ou de garderies n'est pas autorisée. La RCAA décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation de ceux-ci.

Art. 2 : Responsabilité et assurance

- Les stagiaires sont couverts en Accidents Corporels par la police n° 45.051.048 souscrite auprès d'ETHIAS. Pour plus de détails, veuillez-vous adresser au secrétariat. Le paiement du stage implique automatiquement l'adhésion du stagiaire à cette police. Cependant, la responsabilité peut être partagée, en ce sens que le Client peut également être responsable, par son fait, des dommages causés à lui-même ou à autrui s'il ne respecte pas les recommandations du personnel du centre ou les indications et les règles du sport concerné.
- En cas d'accident et/ou de maladie : sauf avis contraire de votre part indiqué sur la fiche santé du stagiaire, nous considérons que vous autorisez les responsables du centre à prendre toutes les mesures nécessaires à l'état de santé de votre enfant et à vous avertir via le numéro de téléphone mentionné dans votre compte <https://rca-aywaille.big-captain.com/login>. Vous devez également indiquer les coordonnées de la personne de contact en cas d'urgence une nouvelle fois dans la "Fiche Santé" de votre enfant lors de l'inscription.

Art. 3 : Absences, annulations et remboursements

- Seules les absences justifiées par un certificat médical pourront faire l'objet d'une demande écrite de remboursement. La demande de remboursement accompagnée d'un certificat médical devra nous être remise (au secrétariat ou par e-mail à communication@rca-aywaille.be) dans les 8 jours suivant la date de début de l'incapacité. À défaut, la demande ne sera pas prise en considération. Veuillez joindre à votre demande un numéro de compte bancaire sur lequel nous pourrons effectuer l'éventuel remboursement.
- Lorsqu'un enfant est inscrit à un stage qui ne correspond pas à son âge, la RCA d'Aywaille s'engage à lui proposer une solution alternative. Si aucune proposition ne convient, alors l'inscription sera immédiatement annulée et un remboursement sera effectué.
- Si un moniteur constate qu'un enfant n'est pas propre et que cela entrave la bonne dispense du stage dans lequel il est inscrit, l'inscription sera immédiatement annulée et un remboursement sera réalisé au prorata des jours de stages non suivis.
- Les jours d'absence des stagiaires seront comptabilisés dans le calcul de rédaction des attestations fiscales.

Art. 4 : Contacts et règlement d'ordre intérieur

- <https://www.agisca.be/stages-agisca> // Tél. : 04 384 52 34 // Mail : communication@rca-aywaille.be
- Les participants s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur de l'espace sportif utilisé et à suivre les conditions d'utilisation des différents accessoires et matériels mis à leur disposition.

Art. 5 : Divers

- Le nombre de participants est fixé selon les besoins de l'activité. Si le quota nécessaire au bon fonctionnement du stage n'est pas atteint, la RCAA se réserve le droit d'annuler celui-ci et de procéder au remboursement de l'activité dans les plus brefs délais.
- Paiement obligatoire dès l'inscription.
- Si le stage désiré est complet, il est possible de s'inscrire sur une liste d'attente. Cette liste permet d'être automatiquement averti par e-mail lorsqu'une place se libère pour ce stage. Toutes les personnes inscrites sur la liste d'attente reçoivent cette information simultanément. Il n'y a pas de priorité entre les personnes inscrites sur la liste d'attente. C'est le principe du premier arrivé, premier inscrit.
- Pour chaque inscription, un bon de 5€ à valoir chez LIGOT SPORT, sera distribué le premier jour de stage.
- Sauf annulation de stage par la RCAA en cas de force majeure, toute personne inscrite est redevable de la totalité du prix pour la semaine choisie.
- Les objets oubliés sont disponibles ou récupérables sur le lieu même du stage du lundi au vendredi à partir de 16h30. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Les stages de la RCAA sont suspendus pendant les jours fériés.
- La RCAA met à la disposition de ses clients un parking non surveillé.
- Attestations mutuelle / fréquentation / fiscale : téléchargeables sur <https://rca-aywaille.bigm captain.com/login> ou sur demande au 04/384.52.34 du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 13h à 16h ou par mail à communication@rca-aywaille.be.